

Facile  
à lire



# Participer dans l'entreprise

Mieux participer grâce  
à la représentation du personnel.  
Un guide en 10 étapes.



# Participer dans l'entreprise, c'est important

Vous êtes employée ou employé avec un handicap ?  
Vous avez le droit de participer aux décisions de l'entreprise.  
Chez INSOS, nous avons écrit cette brochure  
pour vous aider à participer.

Nous pensons que :

- la participation des personnes avec un handicap dans l'entreprise est importante.
- la participation dans l'entreprise aide les employées et employés avec handicap à s'engager.
- la participation dans l'entreprise est aussi une chance pour l'entreprise.  
Les employées et employés sont plus heureux et plus motivés au travail.

Dans cette brochure, nous vous expliquons comment mieux participer dans l'entreprise.

# Dans cette brochure, il y a 3 parties

## **1. Participer dans l'entreprise**

- Participer, c'est quoi ?
- Participer dans l'entreprise est un droit
- Les 4 niveaux de la participation
- Participer grâce à la représentation du personnel

## **2. La représentation du personnel**

- La représentation du personnel, c'est quoi ?
- Que fait la représentation du personnel ?

## **3. Créer une représentation du personnel en 10 étapes**

# 1. Participer dans l'entreprise

## Participer, c'est quoi ?

Participer veut dire :

- Discuter ensemble
- Réfléchir ensemble
- Décider ensemble

## Participer dans l'entreprise est un droit

Dans une entreprise, les employées et employés ont le droit de donner leur avis.

On appelle cela « la participation dans l'entreprise ».

Ce droit est écrit dans **la loi sur la participation**.

Il y a aussi la **CDPH**.

La CDPH parle aussi de la participation.

Dans la CDPH sont écrits les droits des personnes avec handicap.

Beaucoup de pays ont signé la CDPH.

La CDPH dit :

- Les personnes avec handicap peuvent discuter et donner leur avis sur les formations.  
Et sur les offres de travail.
- Au travail, les personnes avec handicap ont les mêmes droits que les personnes sans handicap.  
Par exemple, elles peuvent être dans un syndicat.  
Un syndicat est un groupe de personnes employées.  
Ces personnes se mettent ensemble pour défendre leurs droits.

# Les 4 niveaux de la participation

Chaque entreprise est différente.

Parfois, les employées et employés participent plus.

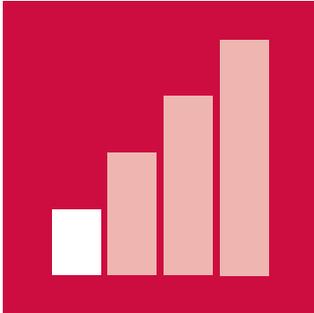
Parfois, les employées et employés participent moins.

## **Il y a 4 niveaux de participation.**

- Niveau 1 : Informer.  
Les employées et employés participent peu.
- Niveau 2 : Discuter ensemble.  
Les employées et employés participent assez bien.
- Niveau 3 : Décider ensemble.  
Les employées et employés participent bien.
- Niveau 4 : S'autogérer.  
Les employées et employés participent beaucoup.

Nous vous expliquons les niveaux sur les 2 pages suivantes.

# Voici les 4 niveaux de la participation



## Niveau 1 : Informer

Les employées et employés ont le droit d'être informés.

Est-ce que l'entreprise fait des changements importants ?

Oui. Alors, la direction de l'entreprise doit informer les employées et employés.

### **Un exemple :**

La direction de l'entreprise ferme un atelier de l'entreprise.

La direction de l'entreprise explique pourquoi.

Les employées et employés ont peut-être des questions sur cette fermeture.

Alors la direction de l'entreprise répond aux questions.



## Niveau 2 : Discuter ensemble

La direction de l'entreprise veut changer quelque chose dans l'entreprise.

Les employées et employés ont le droit de dire ce qu'ils pensent.

Les employées et employés peuvent aussi faire des propositions et des demandes.

Mais la direction de l'entreprise décide seule.

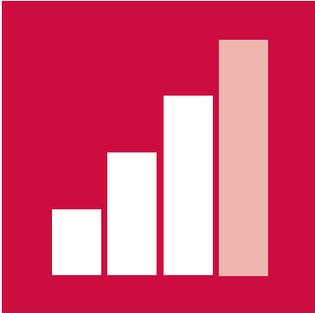
### **Un exemple :**

La direction de l'entreprise veut changer les heures de travail.

Alors, les employées et employés donnent leur avis.

La direction de l'entreprise écoute.

Mais elle décide seule des nouvelles heures de travail.



## Niveau 3 : Décider ensemble

Les employées et employés peuvent participer aux décisions.

La direction de l'entreprise et les employées et employés sont d'accords ?

Alors, la direction de l'entreprise peut faire le changement.

### **Un exemple :**

La direction de l'entreprise veut changer des places de travail.

La direction de l'entreprise organise une votation pour ce changement.

Chaque employée et employé a une voix pour voter.



## Niveau 4 : S'autogérer

Dans certaines entreprises, les employées et employés décident de certaines choses seuls.

Cela veut dire : sans la direction de l'entreprise.

### **Un exemple :**

Certaines employées et employés veulent suivre une formation.

Dans ce cas, les employées et employés organisent la formation.

Les employées et employés informent la direction de l'entreprise.

# Participer grâce à la représentation du personnel

Il existe **différentes façons** de participer dans l'entreprise.

Une façon est la **représentation du personnel**.

La représentation du personnel défend les droits des employées et employés

Chez INSOS, nous disons ceci :

la **représentation du personnel** est **une bonne façon** pour participer.

C'est pourquoi nous vous expliquons maintenant :

- ce qu'est une représentation du personnel,
- ce que fait une représentation du personnel,
- comment créer une bonne représentation du personnel.

# 2. La représentation du personnel

## La représentation du personnel, c'est quoi ?

La **représentation du personnel** est un groupe d'employées et employés. On appelle ces employées et employés **des membres** de la représentation du personnel. Toutes les employées et tous les employés de l'entreprise élisent les membres de la représentation du personnel.

## Que fait la représentation du personnel ?

La représentation du personnel défend les droits des employées et employés. Par exemple :

- La représentation du personnel parle avec les employées et employés. Les employées et employés disent leurs soucis et leurs demandes.
- La représentation du personnel parle avec la direction de l'entreprise des demandes des employées et employés.
- La représentation du personnel parle avec la direction de l'entreprise des changements dans l'entreprise.
- La représentation du personnel propose des changements.

# 3. Créer une représentation du personnel en 10 étapes

Vous voulez créer une représentation du personnel ?  
Nous vous expliquons ici comment faire.

**Il y a 10 étapes.**

Nous vous expliquons chaque étape.

Nous vous donnons aussi des conseils pour les étapes.



## Étape 1

# Écrire un accord

Les employées et employés discutent avec la direction de l'entreprise de la participation.

Ils se demandent :

- Qu'est-ce qui est important pour une bonne participation ?
- Comment doit se passer la participation dans l'entreprise ?

Ensuite, ils écrivent ce qui a été décidé dans un document.

On appelle ce document : **un accord**.

Un accord, c'est comme un contrat.

Tout le monde doit le respecter.

### **Un accord est important.**

Car il montre ceci :

- Tout le monde dans l'entreprise trouve la participation importante.
- Participer aide toutes les employées et tous les employés.
- Participer aide la direction de l'entreprise.

Vous trouvez des **conseils** pour  
Écrire un **accord** aux pages 20 et 21.



## Étape 2

# Réfléchir aux façons de participer

La direction de l'entreprise réfléchit à ceci :

- Quelle participation nous voulons dans l'entreprise ?
- Quelle participation est possible dans notre entreprise ?

La direction de l'entreprise peut discuter ces questions avec les employées et employés.

C'est mieux quand tout le monde peut donner son avis.

Vous avez choisi comment la participation doit se faire ?

Alors vous devez aussi vous poser la question :

- De quoi nous avons besoin dans l'entreprise pour cette participation ?

Demandez-vous par exemple :

- Avons-nous besoin d'aide ?
- Avons-nous besoin d'argent ?
- Avons-nous besoin d'un lieu pour travailler ?

La direction de l'entreprise doit écrire les réponses.

C'est important pour bien organiser.



## Étape 3

# Faire un règlement

Il faut avoir un **règlement**.

Un groupe de travail écrit le règlement.

Ou bien la direction de l'entreprise écrit le règlement.

Dans le règlement sont écrits :

- les **droits** des membres de la représentation du personnel,
- les **devoirs** des membres de la représentation du personnel.

C'est important :

Tout le monde doit pouvoir **comprendre** le règlement.

Comme cela, le règlement est utile à tout le monde.

Il est vraiment une aide pour travailler.

Vous trouvez des **conseils** pour  
faire un **règlement** aux pages 22 et 24.



## Étape 4

# Accepter le règlement

Le plus de monde possible lit le règlement de l'entreprise.  
Le plus de monde possible donne son avis.

La direction de l'entreprise écoute ces avis.  
Et si besoin, elle corrige le règlement.

Puis la direction de l'entreprise accepte le règlement.  
Elle dit « **Oui** » au règlement.

Cela veut dire :

Le règlement est maintenant **valable**.  
Tout le monde doit le respecter.



## Étape 5

# Informier

La direction de l'entreprise organise une **réunion d'information**.

Pendant cette réunion, la direction de l'entreprise explique :

- comment fonctionne la participation,
- comment se passe l'élection pour la représentation du personnel,
- comment on peut être candidate ou candidat pour devenir membre de la représentation du personnel.



## Étape 6

# Organiser les élections

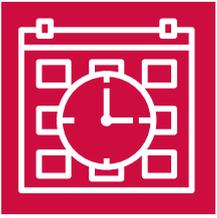
Tous les employées et les employés peuvent **devenir membres** de la représentation du personnel.

Pour cela, ils doivent être **candidates et candidats**.

Toutes les employées et tous les employés doivent donc savoir :

- comment être candidate ou candidat,
- qu'est-ce qu'il faut faire quand on est candidate ou candidat.

Vous trouvez des **conseils** pour organiser les **élections** aux pages 25 et 27.



## Étape 7

# Fixer un agenda

Pour bien travailler, les membres de la représentation du personnel ont besoin de bien s'organiser.

La direction aide la représentation du personnel à s'organiser

La direction de l'entreprise aide par exemple pour :

- trouver un bureau pour les réunions,
- trouver une personne pour assister les membres de la représentation du personnel,
- donner une adresse e-mail aux membres de la représentation du personnel.

Pour ne rien oublier et aller vite, il faut **fixer un agenda**.

Cela veut dire : faire un plan.

Le plan dit ce qu'il faut faire.

Le plan dit aussi quand il faut faire cela.



## Étape 8

# Se former

Participer n'est **pas** facile.

Il faut **apprendre** à participer.

Les employées et employés doivent donc se former.

Vous trouvez des **conseils** pour **se former**  
à la page 28.



## Étape 9

# Vérifier : est-ce que ça fonctionne ?

L'entreprise a une représentation du personnel.

Maintenant, il faut regarder :

- Est-ce que la représentation du personnel fonctionne bien ?
- Est-ce qu'elle a besoin d'autre chose pour bien fonctionner ?

Un groupe de travail doit regarder cela.



## Étape 10

# Comment faire encore mieux

La participation peut changer.

Il faut donc régulièrement **parler** de la participation.

Et contrôler que tout va bien.

Pour cela, vous devez vous demander :

- Est-ce qu'il faut faire certaines choses mieux ?
- Est-ce qu'il faut changer des choses ?

Vous trouvez des **conseils** pour comment **faire encore mieux** aux pages 29 à 31.

# Conseils pour les étapes

**Comment bien organiser les 10 étapes ?**

**Nous vous donnons maintenant des conseils.**

Nous vous donnons des **conseils** pour :

- Écrire un accord
- Faire un règlement
- Organiser les élections
- Se former
- Faire encore mieux

Comment savoir quel conseil va pour quelle étape ?

Regardez le pictogramme.

Le pictogramme vous montre :  
ce conseil est pour cette étape.



# Conseil pour écrire un accord

Voici un exemple d'accord.

## Accord

### **Nous pensons que :**

- la participation est bonne pour l'entreprise,
- la participation est bonne pour les employées et employés.

### **Notre but.**

Nous voulons une participation réussie.

Cela veut dire :

La participation doit être une bonne chose pour toutes les employées et tous les employés.

Nous faisons tout pour cela.

### **Nous voulons faire toujours mieux.**

Nous demandons souvent :

- Est-ce que la participation se passe bien ?
- Est-ce qu'il faut changer quelque chose pour faire mieux ?

### **Nous respectons la loi et les règles de l'entreprise.**

La loi et les règles sont :

- la loi sur le travail,
- la loi sur la participation,
- le règlement du personnel,
- le règlement de l'entreprise.



## Conseil pour écrire un accord

### **Nous choisissons la façon de participer.**

Nous participons avec la représentation du personnel.

Cette représentation du personnel défend les droits des employées et employés.

### **Nous respectons la CDPH.**

Alors, ces questions sont importantes pour nous :

- Les personnes avec handicap peuvent discuter et donner leur avis sur leur travail et sur leur formation.  
La CDPH dit cela au début du texte, à la lettre « o ».  
La CDPH dit aussi cela dans l'article 4, au point 3.
- Au travail, les employées et employés avec et sans handicap ont les mêmes droits.  
Par exemple, tout le monde peut faire partie d'un syndicat.  
Un syndicat est une organisation pour les employées et d'employés.  
Un syndicat défend les droits des employées et employés.  
Il défend aussi leurs idées.  
La CDPH dit cela à l'article 27, à la lettre « c ».
- Les employées et employés avec handicap ont le droit de participer comme les employées et employés sans handicap.  
Pour cela, il faut aider les employées et employés avec handicap.  
La CDPH dit cela à l'article 29, à la lettre « b ».



# Conseil pour le règlement

Pour le règlement, ces choses sont importantes :

## **Comprendre tous les mots.**

Tout le monde doit comprendre les mots importants du règlement.

Alors il faut expliquer les mots importants du règlement.

Par exemple, le mot « participation ».

## **Comment et pourquoi participer.**

Le règlement doit expliquer :

- Voilà à quoi sert une représentation du personnel.
- Voilà pourquoi il y a une représentation du personnel.

## **Validité du règlement.**

Le règlement doit dire pour qui il est valable

## **Travail à faire.**

Le règlement doit expliquer :

- quel travail doit faire la représentation du personnel,
- comment les employées et employés peuvent participer à la représentation du personnel,
- quels droits ont les employées et les employés.

## **Création du groupe.**

Le règlement doit expliquer :

- Voilà qui fait partie de la représentation du personnel.
- Chaque département doit avoir une représentante ou un représentant.
- Dans la représentation du personnel, il doit y avoir des femmes et des hommes.



# Conseil pour le règlement

## **Organisation.**

Le règlement doit dire :

- combien de membres il y a dans la représentation du personnel,
- qui fait quoi,
- combien de temps travaille la représentation du personnel,
- de quelle aide la représentation du personnel a besoin.

## **Élections.**

Le règlement doit expliquer :

- qui peut voter,
- comment se passe une élection,
- quand est-ce qu'il y a de nouvelles élections,
- où on peut se plaindre quand quelque chose ne va pas.

## **Collaboration.**

Le règlement doit expliquer comment les membres de la représentation du personnel travaillent.

Cela veut dire :

- comment ils travaillent ensemble,
- comment ils s'occupent des demandes des autres employées et employés,
- comment ils informent les autres employées et employés.



# Conseil pour le règlement

## **Droits et devoirs.**

Le règlement doit expliquer les droits et les devoirs des membres de la représentation du personnel.

Par exemple, les membres n'ont pas le droit de raconter aux autres ce qu'il se passe pendant les réunions.

Par exemple, les membres ont le droit d'avoir congé pour travailler dans la représentation du personnel.

## **Règles à suivre en cas de dispute.**

Le règlement doit expliquer :

Voilà ce qu'on fait quand il y a une dispute.

## **Aussi bon à savoir**

- **Un groupe de travail écrit le règlement pendant les heures de travail.**
- **Plusieurs personnes travaillent ensemble.**

C'est mieux quand plusieurs personnes font le règlement ensemble.

Par exemple :

- des personnes de la direction de l'entreprise
- et des employées et employés avec handicap
- et des membres du personnel sans handicap.
- **Un groupe de travail écrit le règlement en français facile à lire.**

Tout le monde doit comprendre le règlement.

Il faut donc écrire le règlement en langage simplifié.



# Conseil pour les élections

## Préparer les élections

Pour préparer les élections, ces points sont importants :

### Qui prépare l'élection ?

Un groupe de travail ou une personne prépare les élections.  
La direction décide qui c'est.

### Qui peut voter ?

La direction de l'entreprise fait une liste.  
Toutes les personnes qui peuvent voter sont sur la liste.  
La direction de l'entreprise informe sur cette liste.

### Qui peut être candidate ou candidat ?

Il y a 2 possibilités :

1. Quelqu'un dit : je veux être candidat.
2. Ou quelqu'un dit : je propose cette personne comme candidate.

### Où trouver des informations sur l'élection ?

Toutes les employées et tous les employés doivent savoir :

- Où est la liste des électrices et électeurs.  
Les électrices et électeurs sont les personnes qui peuvent voter.
- Quand a lieu l'élection.
- Où a lieu l'élection.
- Qui compte les voix.
- Où est la liste avec les noms des candidates et candidats.



# Conseil pour les élections

## **Il faut prévoir assez de temps.**

Les employées et employés doivent avoir assez de temps pour lire les informations.

Comme cela, ils ont assez de temps pour connaître les personnes candidates.

Et pour décider : je vais voter pour cette personne, se faire une opinion.

## **Liste avec les noms des candidates et candidats.**

Il faut afficher la liste avec les noms des candidates et candidats longtemps avant l'élection.

Comme cela, tout le monde a le temps de la lire.

Et la liste est accessible pour tout le monde.

## **Organisation des élections**

Pour les élections, **5 choses** sont importants :

### **1. Date de l'élection**

Il faut décider combien de temps dure l'élection.

Il y a plusieurs possibilités.

Par exemple l'élection dure 1 journée.

Ou l'élection dure 1 semaine.

### **2. L'élection est secrète**

Le choix des personnes est personnel.

Personne de doit savoir qui a voté pour qui.

C'est secret.



# Conseil pour les élections

## 3. Surveiller l'élection

Des personnes surveillent l'élection.

Elles surveillent que :

- chaque personne vote une seule fois,
- personne ne dérange le vote,
- la boîte de vote n'est pas touchée jusqu'à la fin de l'élection.

Comme cela, le vote de tout le monde est valable.

Peut-être qu'une assistante ou un assistant doit être là.

Pour aider les gens à voter.

## 4. Compter les voix

Après l'élection,

les personnes responsables de l'élection  
comptent les voix.

Puis elles donnent le résultat.

Alors on sait qui est élu.

## 5. Dire « Oui » à l'élection

Une personne est élue ?

Alors cette personne peut dire « Oui, je veux être élue »

ou dire « Non, je ne veux pas être élue ».

Cela veut dire :

La personne doit dire « Oui ».

Alors seulement cette personne est élue.

## Résultat de l'élection :

Toutes les employées et tous les employés reçoivent le résultat de l'élection.



## Conseil pour se former

Il y a différents cours de formation.

### **Cours pour découvrir ses forces**

#### **ASA-Handicap mental**

ASA-Handicap mental organise des cours sur l'autoreprésentation et la prise de parole.

Vous trouvez les cours de ASA-Handicap mental ici :

[www.asahm.ch](http://www.asahm.ch)

#### **Le centre de formation continue Pro Infirmis**

Le Centre de formation continue Pro Infirmis organise des cours sur l'autoreprésentation.

Vous trouvez les cours du Centre de formation continue ici :

[www.proinfirmis.ch/fr/centre-de-formation-continue.html](http://www.proinfirmis.ch/fr/centre-de-formation-continue.html)

### **Cours sur les représentations du personnel**

#### **Movendo**

Movendo organise des cours sur la représentation du personnel.

La représentation du personnel s'appelle aussi « syndicat ».

Movendo est l'institut de formation des syndicats.

Vous trouvez les cours de Movendo ici :

[www.movendo.ch](http://www.movendo.ch)

#### **VPOD/SSP**

Le syndicat VPOD/SSP organise des cours sur les représentations du personnel.

Vous trouvez les cours de VPOD/SSP ici :

<https://ssp-vpod.ch/calendrier/>



## Conseil pour faire encore mieux

La participation se développe toujours.

Parfois, au début, il y a encore beaucoup de choses qu'on ne sait **pas**.

Et parfois, on veut faire quelque chose.

Mais ça ne marche **pas**.

Alors il faut toujours **essayer de faire mieux**.

Il faut se demander :

- Qu'est-ce que nous faisons bien ?
- Qu'est-ce que nous devons faire mieux ?

Pour vous aider, nous avons écrit des questions.

Vous trouvez ces questions aux pages 30 et 31.

Ces questions vous aident à parler de votre participation dans des groupes de travail.



# Conseil pour faire encore mieux

## Questions sur mon avis

1. Participer, ça veut dire quoi, pour moi ?
2. Participer, est-ce que c'est important, pour moi ?
3. Sur quoi je veux participer ?
4. Quelles expériences est-ce que j'ai faites quand j'ai discuté, réfléchi et décidé avec les autres ?
5. Quand est-ce que nous avons trouvé une bonne solution parce que tout le monde a donné son avis ?

## Questions sur la représentation du personnel dans notre entreprise

1. Est-ce que tous les gens de l'entreprise connaissent la représentation du personnel de l'entreprise ?
2. Quels sont les droits de la représentation du personnel ?
3. Est-ce que ces droits sont écrits quelque part ?
4. Est-ce que je peux lire ces droits en français facile à lire ?
5. Quels sont les droits de la représentation du personnel ?
6. Est-ce que ce que les tâches de la représentation du personnel sont écrites quelque part ?
7. Est-ce que ces tâches sont aussi écrites en français facile à lire ?
8. Est-ce que toutes les employées et tous les employés savent comment être membre de la représentation du personnel ?
9. Comment est-ce que la représentation du personnel informe sur son travail ?  
Est-ce que cette information est utile ?



# Conseil pour faire encore mieux

## Questions sur l'organisation de la représentation du personnel

1. Est-ce que la représentation du personnel peut se réunir assez souvent pour travailler ensemble ?
2. Qui décide : voilà ce qu'on va discuter ensemble ?
3. Est-ce que la représentation du personnel travaille pour tout le monde ?
4. Est-ce qu'il y a assez de temps pour discuter ?
5. Qui dirige la réunion ? Qui écrit les discussions de la réunion ?
6. Comment la représentation du personnel dit à la direction de l'entreprise : voilà ce que nous voulons ?

## Questions sur la participation dans l'entreprise tous les jours

1. Est-ce que la représentation du personnel peut participer aux questions importantes pour l'entreprise ?
2. Est-ce que la direction regarde les demandes de la représentation du personnel ?  
Est-ce qu'elle fait attention à ces demandes ?  
Est-ce qu'il se passe quelque chose après ?
3. Est-ce que la représentation du personnel est aidée pour son travail ?
4. Que fait l'entreprise pour que le plus de personnes possible participent ?
5. Que fait la représentation du personnel pour que le plus de personnes possible participent ?
6. Est-ce qu'il y a des informations en français facile à lire ?  
Est-ce qu'il y a des informations à écouter ?

## **Cette brochure est aussi sur internet**

Vous pouvez télécharger la brochure:  
<https://insos.ch/prestations/publications-insos>



# Sources

## D'où viennent les informations ?

Pour cette brochure, les informations viennent de la brochure « Step by step ».

INSOS Suisse a écrit la brochure « Step by step ».

Pour cette brochure, INSOS a étudié la participation dans les entreprises.

Les gens d'INSOS ont parlé avec beaucoup de personnes.

Ils ont parlé avec des personnes dans 17 entreprises.

Et avec des personnes du réseau Participation.

Pour écrire cette brochure, les gens d'INSOS ont aussi lu des textes sur la participation.

Ces textes ont été très importants :

- **L'ordonnance Werkstätten-Mitwirkungs-Verordnung (raccourci WMVO).**

En français, ça veut dire : Ordonnance sur la participation dans les ateliers.

L'association allemande Lebenshilfe a écrit cette ordonnance à Marburg, en Allemagne.

C'est un texte en allemand facile à lire.

- **Mitbestimmen ! Fragensammlung zur Partizipation.**

En français, ça veut dire : Participer ! Questions sur la participation.

Tina Denninger, Katrin Grüber et Jörg Markowski ont écrit ce texte.

- **La CDPH.**

La CDPH est un accord sur les droits des personnes avec handicap.

Les gens d'INSOS ont lu l'accord le 3 juin 2019 sur Internet.

# Impressum

Cette brochure en français facile à lire décrit les points très importants de la brochure « Step by Step ».

## **Qui a fait la brochure « Step by Step » ?**

INSOS Suisse  
Zieglerstrasse 53  
3000 Berne 14

## **Chez INSOS, ces personnes ont écrit la brochure « Step by Step »**

- Anita Heinzmann
- Rocco Brignoli
- Annina Studer

## **Ces personnes ont fait la brochure en français facile à lire :**

La société Pro-verbial Sàrl ([www.pro-verbial.com](http://www.pro-verbial.com)).

Elle a travaillé avec la version en allemand facile à lire faite par Andrea Sterchi ([www.as-sprachbuero.ch](http://www.as-sprachbuero.ch)).

France Santi d'INSOS Suisse et Anne-Sylvie Mariéthoz ([www.espace-texte.ch](http://www.espace-texte.ch)) ont relu.

## **Cette brochure a été mise en page par :**

Sandra Schwab  
[www.s-at.ch](http://www.s-at.ch)

## **Les photos sont faites par :**

Matthias Luggen  
[www.matthiasluggen.ch](http://www.matthiasluggen.ch)

## **Les pictogrammes sont faits par :**

L'entreprise Geotatah.

Les pictogrammes sont sur ce site Internet :  
[www.flaticon.com](http://www.flaticon.com)

## **Contact**

Vous avez des questions ?

Écrivez-nous.

Voici notre adresse e-mail :

[info@insos.ch](mailto:info@insos.ch)

## Cette brochure est aussi sur internet

Vous pouvez télécharger la brochure:  
<https://insos.ch/prestations/publications-insos>

